

**PROJET DE MODIFICATION DE L'ÉCHANGEUR N°7 DE L'AUTOROUTE A23, SUR LE TERRITOIRE  
DE LA COMMUNE DE PETITE-FORET**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'environnement et du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'arrêté préfectoral en date de ce jour, soumet le projet de modification de l'échangeur n°7 de l'autoroute A23, sur le territoire de la commune de PETITE-FORET aux formalités d'enquête publique unique comportant :

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- Une enquête au titre du code de l'environnement ;

**Cette enquête unique se déroulera en mairie de PETITE-FORET, pendant 33 jours pleins et consécutifs du 29 juin 2015, au 1<sup>er</sup> août 2015 inclus.**

Le maître d'ouvrage est la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole.

Le projet est soumis à étude d'impact et à avis de l'autorité environnementale.

Au terme de la procédure, le sous-préfet de Valenciennes est compétent pour déclarer le projet sus-visé d'utilité publique.

Les commissaires-enquêteurs désignés par la présidente du tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête sont :

- Titulaire : Madame JOSIANE BROUET, clerc de notaire, retraitée ;
- Suppléant : Monsieur Hubert DERIEUX, géomètre expert, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet sur les registres d'enquête déposés en mairie de PETITE-FORET, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront être également adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de PETITE-FORET, pour être annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est accessible au public sans limitation de durée à la Sous-Préfecture de Valenciennes – 3<sup>ème</sup> bureau – 6 avenue des Dentellières. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Valenciennes

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de PETITE-FORET :

- Le lundi 29 juin 2015, de 9h à 12h ;
- Le vendredi 10 juillet 2015, de 14h à 17h ;
- Le mercredi 22 juillet 2015, de 14h30 à 17h30 ;
- Le samedi 1<sup>er</sup> août 2015, de 9h à 12h.

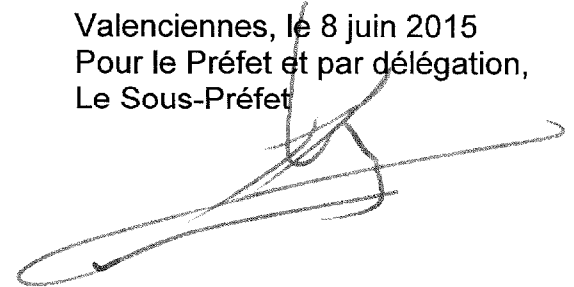
Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

M. Sylvain THIEBAUT, responsable des affaires juridiques opérationnelles de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, 2 Place de l'Hôpital Général, CS 60227, 59300 VALENCIENNES, Tél : 03 27 096 149, [sthibaut@valenciennes-metropole.fr](mailto:sthibaut@valenciennes-metropole.fr).

A l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, en mairie de PETITE-FORET, au siège de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et à la sous-préfecture de Valenciennes. Ils seront également mis en ligne, sur le site internet de la préfecture du Nord.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en adressant sa demande écrite, à Monsieur le sous-préfet de Valenciennes – 3<sup>e</sup> bureau – CS 40469 – 59322 Valenciennes Cedex.

Valenciennes, le 8 juin 2015  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet



Franck-Olivier LACHAUD